



PREAVIS MUNICIPAL 2024/04

Demande de crédit de CHF 2'201'000.00

pour

la construction d'un trottoir et de canalisations d'évacuation des eaux, le remplacement de conduites d'eau potable, la rénovation de la superstructure routière, la mise à jour de l'éclairage public de la route du village et le renouvellement d'une conduite d'eau potable au chemin du Clos de la Crausaz.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

La route cantonale 628-IL-S en traversée de la localité de Vulliens est conçue principalement pour le trafic routier motorisé. Sa limitation de vitesse est fixée à 50 km/h. Les véhicules empruntant ce tracé sont essentiellement de type privé et agricole.

La Municipalité a entrepris, en 2017, une première étape de travaux à la route du Village, entre le chemin "Les Brêts" et le chemin "La Riaz", se situant en face du bâtiment de l'administration communale. Ces travaux ont permis la mise en place d'un trottoir, d'un resserrement de la chaussée et de deux arrêts de bus.

Le secteur plus au sud ne comprend pas encore d'aménagement sûr et continu pour la mobilité douce et pour l'accès aux arrêts des transports publics. Son caractère uniforme et rectiligne n'est pas optimal pour une traversée de village.

Ainsi, une étude a été lancée pour une deuxième étape, qui a fait l'objet du préavis n°2022-04. L'idée de départ était de créer un trottoir sur toute la longueur du village, jusqu'aux dernières villas situées le long de la route du Borgeau en direction de Ferlens (parcelle 493).

Seulement, les limites financières communales ne permettent pas une réalisation complète. La nouvelle étape est redéfinie jusqu'au carrefour avec la route Vuaz des Chars (route en direction de Vucherens). Le tronçon concerné est ainsi dans la prolongation de la première étape déjà réalisée. De plus, elle comprend une plus grande proportion de travaux souterrains que le solde de la route du Borgeau qui sera à réfectionner ultérieurement.

Il est à relever que le projet permet une synergie entre l'aménagement d'un trottoir, la réfection de la superstructure routière et la réfection des infrastructures. Celle-ci comprend l'évacuation des eaux, l'acheminement en eau potable et en électricité ainsi que l'éclairage public.

II. Description du projet

Périmètre du projet

Le périmètre du projet comprend la RC 628-IL-S en traversée de localité (Route du Village) ainsi que le remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin « Clos de la Crausaz » :

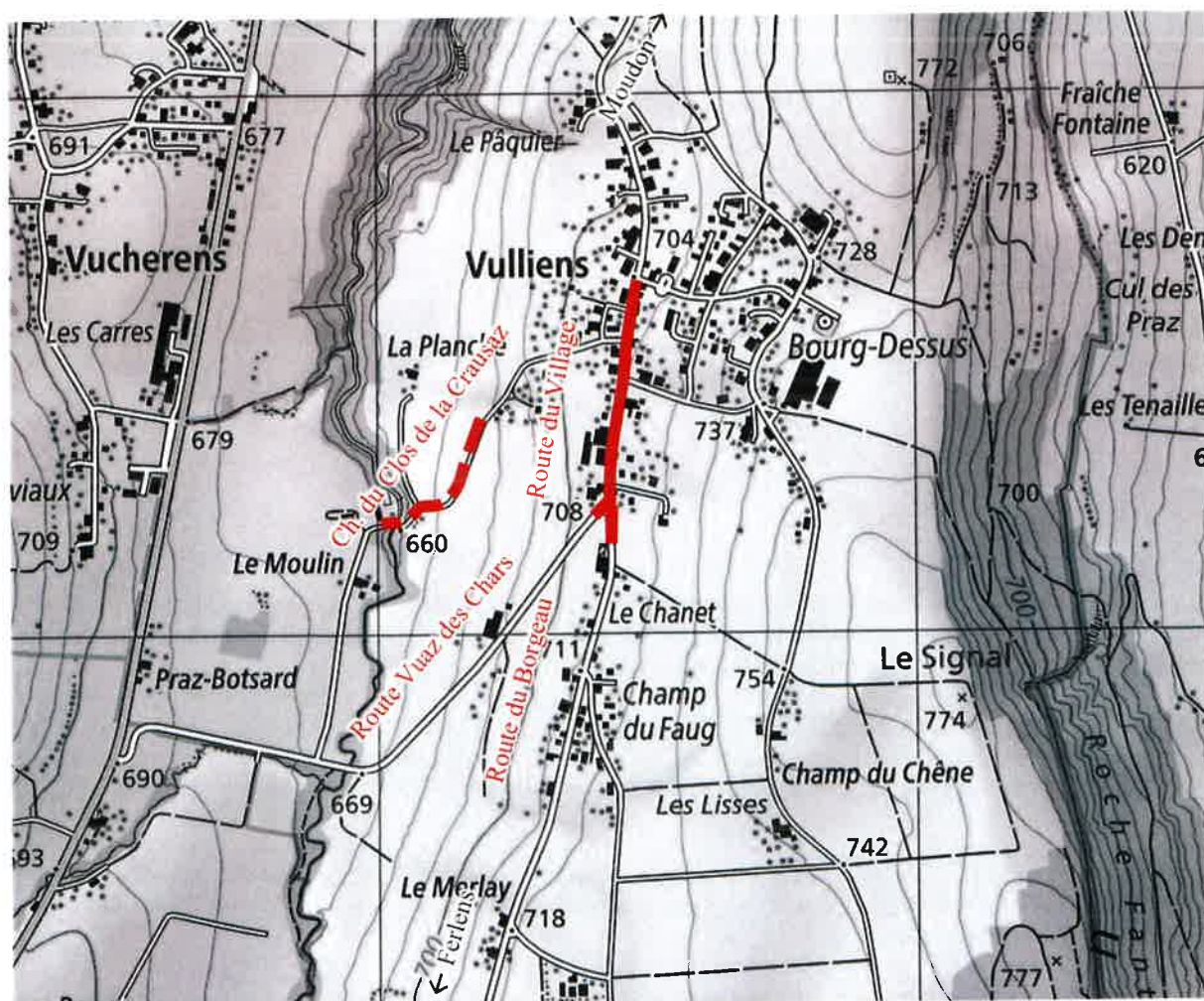


Illustration 1 : carte nationale avec les ouvrages du projet

Rénovation de la chaussée

Le gabarit de la chaussée est fixé à 5.10m. Il permet le croisement "voiture – voiture" à une vitesse de 50 km/h. Afin de permettre les autres configurations de croisement, le trottoir prévu d'une largeur de 1.65m est franchissable, délimité par des bordures basses de 6cm de haut.

Des potelets déformables sont placés sur le trottoir à des endroits sensibles, afin d'augmenter la sécurité des usagers du trottoir et des bordiers. En effet, ils sont prévus à proximité de sorties de bâtiments ou de places.

Sur un tronçon d'environ 60m, l'espace disponible est insuffisant. Il est alors nécessaire de prévoir un resserrement de la chaussée. Dans ce cas, la chaussée est prévue d'une largeur de 4.40m avec un trottoir de 1.50m.

Le profil de la chaussée actuelle est conservé. Les agrandissements dus aux modifications du carrefour et du trottoir sont réalisés dans le prolongement des chaussées existantes.

Une analyse de la superstructure a été effectuée par le laboratoire routier Infralab SA. Elle comprend des prélèvements par sondages (fondation) et par carottages (enrobés). Les solutions de réfection sont issues du rapport Infralab.

Portails d'entrée de localité

Afin de marquer les entrées de localité, deux resserrements de la chaussée sont prévus, au Nord et au Sud du village de Vulliens. Sur un tronçon de 5 m de longueur, la chaussée est resserrée à 4.50 de largeur, au moyen de pavages en granit franchissable de part et d'autre, d'une largeur de 70 cm chacun. La pente des pavages latéraux est prévue à 10%.

Carrefour avec la route de Vuaz des Chars

L'embranchement entre la route du Village, la route du Borgeau et la route Vuaz des Chars est en Y. Ce genre de configuration n'est plus accepté pour une raison de sécurité. Le carrefour est réétudié et modifié en T.

Réseau d'évacuation des eaux

Un examen par caméra de toutes les canalisations accessibles situées sous la chaussée a été effectué.

L'analyse de cet examen a permis de relever plusieurs défauts dans le réseau de collecteurs d'eaux usées, qui impliquent des travaux de réparation.

Pour ce réseau, un nouveau collecteur est prévu afin de relier un bassin-versant important au collecteur gravitaire qui va en direction de la STEP de Lucens. Cette opération permet de raccorder environ 26 ménages supplémentaires sans relevage de leurs eaux par pompage.

Quant au réseau d'eaux claires, qui est beaucoup plus ancien, les défauts sont tels qu'il est prévu un remplacement complet de ce réseau non étanche constitué de tuyaux en béton.

Le PGEE a été examiné et des calculs hydrauliques effectués pour déterminer les diamètres des nouveaux tuyaux.

La directive VSA "Gestion des eaux urbaines par temps de pluie" de 2019 a été appliquée à ce projet. Cette directive tient compte de la classe de pollution des eaux de chaussée et des caractéristiques du milieu récepteur, en l'occurrence le Carrouge. L'examen pour l'admissibilité de la charge en polluant implique que les déversements peuvent se faire sans traitement supplémentaire particulier. Il résulte de l'examen pour l'admissibilité de la charge hydraulique qu'il n'est pas nécessaire de prévoir d'ouvrages de rétention.

Les couvercles de regards ainsi que les grilles sont prévus d'être changés par de nouveaux qui sont réglables et comprennent un cadre en béton.

Au total, ce sont environ 785 m de canalisations qui sont prévues être remplacées ou réparées.

Réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie

Le réseau d'eau potable s'est détérioré aussi avec les années. Un remplacement intégral du réseau est également prévu. Ce remplacement représente une longueur totale d'environ 480 m

Un autre tronçon d'eau potable d'une longueur d'environ 290m, qui n'est pas situé dans le périmètre de la route du Village, est intégré au projet. Il se trouve au chemin du Clos de la Crausaz, depuis la parcelle n°408 à la parcelle n°427 (station de pompage des eaux usées).

Eclairage public

Les têtes de luminaires ont déjà été remplacées avec la technologie LED avec télégestion dans le cadre du préavis n°2023-02. Dans le tronçon en question, il est prévu que les candélabres existants restent à leurs emplacements. Seulement, la mise en souterrain de la ligne électrique implique la suppression des poteaux en bois sur lesquels se trouvent les luminaires LED et ainsi l'absence d'alimentation électrique à ce niveau. Cela implique que certains luminaires devront être déplacés sur de nouveaux mâts, et la mise en place d'un réseau électrique enterré propre à l'éclairage public.

Autres services

Les autres services qui peuvent avoir un intérêt à modifier ou compléter leurs réseaux souterrains ont été contactés afin qu'ils interviennent avant ou conjointement au chantier communal.

Romande Energie a d'ores et déjà manifesté son intention de participer aux travaux pour mettre en souterrain son réseau électrique qui est actuellement en aérien. Swisscom a également manifesté son intérêt, mais uniquement pour des interventions très ponctuelles. Swisscom ne prévoit pas la mise en souterrain de son réseau.

Quantités principales

Désignation :	Unités	RTE	EC	EU	ESP	CLOS
Masse AC T 16 N ép. 50 mm, trottoir	t	210				
Masse AC 8 N ép. 25 mm, trottoir	t	90				
Masse AC T 22 N ép. 65 mm	t	535				
Masse AC 8 N ép. 35mm	t	330				
Grave 0/45	m ³	675	1'060	130	740	80
Grave 0/22	m ³	280				
Fouilles pour canalisations et conduites	m ³		1'400	150	930	500
Tuyaux PP SN12 DN 200	m		180	55		
Tuyaux PP SN12 DN 250	m		230			
Tuyaux PP SN12 DN 315	m		205			
Tuyaux PP SN12 DN 400	m		105			
Tuyaux PP SN12 DN 620	m		10			
Tuyaux PE DN 160 PN16	m					290
Tuyaux PE DN 180 PN16	m				480	
Regards	P		17	7		
Grilles	p		43			

Signification des abréviations :

RTE : réfection de la chaussée

EC : renouvellement du réseau d'évacuation des eaux claires

EC : réfections et nouveau collecteur d'eaux usées

EC : renouvellement du réseau d'eau sous pression – eau potable et défense incendie

CLOS : renouvellement de la conduite d'eau potable au chemin du Clos de la Crausaz

Impacts fonciers

Les empiètements de la chaussée et des trottoirs sur des parcelles privées impliquent des inscriptions de servitudes de passage public.

Un plan des emprises a été présenté aux propriétaires concernés, des conventions à l'amiable leur ont été transmises et une mise à l'enquête du plan a été publiée.

Six parcelles sont touchées, pour une surface totale de 125 m².

Suivi archéologique

Afin de vérifier que le présent projet ne porte pas atteinte à des éléments dignes d'être sauvegardés au sens des articles 3 et 4 de la loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier, un suivi archéologique (surveillance des terrassements) est exigé par le Canton dans l'emprise du projet. Pour cette raison, une somme est prévue en provision à cet effet.

III. Coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur des prix d'offres rentrées :

	<u>RECAPITULATION</u>	Route du Village	Clos Crausaz	TOTAUX
A.	TRAVAUX DE GENIE CIVIL	1'400'000.00	52'000.00	1'452'000.00
B.	TRAVAUX D'APPAREILLAGE	155'000.00	25'000.00	180'000.00
C.	ANALYSES ET ESSAIS ROUTIERS	2'000.00		2'000.00
D.	ECLAIRAGE PUBLIC	33'000.00		33'000.00
E.	MARQUAGES ET SIGNALISATION	12'000.00		12'000.00
F.	SUIVI ARCHEOLOGIQUE	20'000.00		20'000.00
G.	HONORAIRES ET FRAIS	128'000.00	9'500.00	137'500.00
H.	TRAVAUX GEOMETRIQUES	30'000.00	6'000.00	36'000.00
	TOTAL DES TRAVAUX	1'780'000.00	92'500.00	1'872'500.00
	DIVERS ET IMPREVUS	155'245.15	7'407.50	163'577.70
	TOTAL GENERAL HT	1'935'245.15	99'907.50	2'036'077.70
	TVA 8.1 %	156'754.85	8'092.50	164'922.30
	TOTAL GENERAL TTC	2'092'000.00	108'000.00	2'201'000.00

Plusieurs demandes de subventions seront effectuées sur la base des offres rentrées, une fois le crédit voté. La Romande Energie devrait également participer financièrement aux fouilles. Les montants estimés représentent environ CHF 500'000.00.

La demande de crédit porte sur le montant total des travaux dont la Commune doit assurer le paiement avant l'encaissement des subventions.

IV. Financement

La Commune est le maître de l'ouvrage. Elle signe des contrats avec les entreprises adjudicatrices portant sur l'entier des travaux qu'elle paie entièrement avant de récupérer les participations des tiers.

Le financement de ces travaux sera assuré par reprises aux fonds de réserve travaux et rénovation futurs, réseau d'eau et épuration, le solde étant financé par emprunt.

V. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité souhaite vivement que le Conseil général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu des rapports de commission.

Les dépenses seront financées et amorties par les Services selon le décompte final à établir à l'échéance des travaux.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

- vu le préavis de la Municipalité no 2024/04,
 - où le rapport de la commission nommée pour cet objet, comme celui de la commission des finances,
 - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance du 20 juin 2024,
1. **autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux la construction d'un trottoir et de canalisations d'évacuation des eaux, le remplacement de conduites d'eau potable, la rénovation de la superstructure routière, la mise à jour de l'éclairage public de la route du village et le renouvellement d'une conduite d'eau potable au chemin du Clos de la Crausaz,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 2'201'000.00, TVA incluse, dont à déduire les participations de tiers et tout subside éventuel,**
 3. **prend acte que la dépense totale sera comptabilisée dans les comptes n° 460.501.00 pour la partie EU/EC, n° 810.504.00 pour la partie eau potable, n° 430.501.00 pour la partie éclairage public et n° 430.501.00 pour la partie de réfection routière,**
 4. **le financement sera assuré par reprise des réserves sur les comptes au bilan n° 2820.01 travaux futurs, n° 2810.02 réseau d'eau, n° 2800.01 égouts et épuration, le solde étant emprunté. Les participations des tiers et subventions, lors de leur encaissement, viendront reconstituer la réserve « travaux et rénovations futurs » à auteur des sommes encaissées,**
 5. **prend acte que la dépense totale sera amortie au fur et à mesure des possibilités des comptes communaux, avec durée maximale de quarante ans,**
 6. **autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense finale aux meilleures conditions du marché.**

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


Olivier Häfner



Isabelle Caille

Adopté par la Municipalité en séance du 30 mai 2024